

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 14 novembre 2019, à compter de 13 h 15, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

En l'absence du président et du vice-président de la CMQ, M. Michel Beaulieu est désigné pour ouvrir et présider la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2019-90

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2019

Résolution n° C-2019-91

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2019.

Adoptée

Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale - Reddition de comptes annuelle 2018-2019

Résolution n° C-2019-92

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la *Reddition de comptes annuelle 2018-2019 des Alliances pour la solidarité - région de la Capitale-Nationale*, datée du 18 juillet 2019;
- De transmettre celle-ci au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et autoriser le directeur général et trésorier à signer tous les documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Direction générale

Adoptée

Avis sur le Règlement R.A.V.Q.1257 de l'agglomération de Québec modifiant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec

Résolution n° C-2019-93

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le *Règlement R.A.V.Q.1257 modifiant le Règlement numéro 207 concernant le Schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à l'agrandissement de la Caserne Dalhousie située à l'intersection de la rue Dalhousie et de la rue de la Barricade dans la zone inondable de grand courant* adopté par l'agglomération de Québec;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre au conseil d'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis CPTAQ dossier n° 425497 - Ville de Château-Richer - Demande d'autorisation pour des activités agrotouristiques

Résolution n° C-2019-94

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) que la demande de la Ville de Château-Richer au dossier n° 425497, pour exclure de la zone agricole les lots 5 103 249, 5 027 116, 4 583 001, 4 583 003, 5 027 115, 5 027 820, 4 583 013, 4 583 014, 4 583 015 et 4 583 016 du Cadastre du Québec à des fins d'activités agrotouristiques complémentaires, est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, aucune mesure de contrôle intérimaire métropolitaine n'étant applicable;
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Château-Richer copie du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant afin d'appuyer la position de la Communauté métropolitaine de Québec à l'égard de cette demande d'autorisation.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Rapport sur l'opportunité de modifier le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2019-95

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du Rapport sur l'opportunité de modifier le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et autoriser sa diffusion sur le site Internet de la CMQ;
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le Rapport sur l'opportunité de modifier le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, daté de novembre 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Projet-pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires (2018-2019)

Résolution n° C-2019-96

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De prendre acte du document *Synthèse – Projet-pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires (2018-2019)*, daté de novembre 2019, et permettre la diffusion des résultats;
- Mandater la Table de coordination du PMGMR (Rive-Nord) afin de déterminer les suites à donner à ce projet-pilote.

Référence : Rapport décisionnel du 14 novembre 2019

Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

- A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
- 1) *Contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants : Accepter les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants de la Communauté métropolitaine de Québec soumise par AIG pour la période du 1er octobre 2019 au 1er octobre 2020 au coût de 22 731 \$ plus taxe, pour une couverture de 5 M\$ comprenant une franchise de 25 000 \$; Accepter les honoraires de placements de la firme AON au montant de 2 000 \$.* - **Résolution n° E-2019-109**
 - 2) *Résiliation du contrat avec ITRES - Imagerie hyperspectrale : Prendre acte de la résiliation du contrat octroyé à ITRES, pour la production d'images numériques hyperspectrales aéroportées et le traitement orthophotographique sur une partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'accordé le 18 avril 2019.* - **Résolution n° E-2019-110**
 - 3) *Renouvellement des licences pour les logiciels en géomatique Esri Canada : Autoriser le renouvellement annuel pour les licences de logiciels en géomatique auprès de la firme Esri Canada, au coût de 36 855,72 \$ (taxes incluses) pour la période du 10 octobre 2019 au 9 octobre 2020.* - **Résolution n° E-2019-122**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 31 octobre 2019
- C) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 5 juillet 2019
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 29 août 2019
- E) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 septembre 2019
- F) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 27 septembre 2019
- G) Demande d'accès à l'information auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles (Résolutions : MRC de Thérèse-de-Blainville, municipalités de Bois-des-Filion, Carignan, Rosemère et Sainte-Thérèse)
- H) Regroupement des citoyens Lac-Beauport - Mémoire Mont-Tourbillon
- I) 2019-11-07 – Note - Pour une mobilité durable sur le territoire de la CMQ - Guide de bonnes pratiques à l'intention des générateurs de déplacements – Activité de lancement

Divers

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2019-97

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 25.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2019-90 à C-2019-97 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) MICHEL BEAULIEU
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE